



Le directeur de l'établissement
et toute son équipe
vous souhaitent la bienvenue
au sein du CREPS de Nancy

Guide de l'utilisateur

À destination du responsable de stage qui se chargera :

- De transmettre les informations à l'ensemble des stagiaires lors de leur arrivée
- De faire respecter la réglementation en vigueur dans l'établissement

En cas de nécessité, en dehors des heures d'ouverture
de l'Accueil :

- N° Surveillant de service : **06 74 57 06 59**
- N° Administrateur de service : **06 07 47 59 17**

CREPS de Nancy
1 Avenue Foch
CS 30020
54271 ESSEY-LÈS-NANCY Cedex
Tel : **03 83 18 10 20** – Fax : 03 83 18 10 25
Mail : CR054@creps-lorraine.sports.gouv.fr
Site : www.creps-nancy.fr

Dans le souci d'optimiser votre séjour, nous avons élaboré ce document qui aborde de manière synthétique le fonctionnement et les règles de vie en vigueur au sein de l'établissement.

Merci aux responsables encadrants de lire attentivement le contenu et de transmettre les informations à l'ensemble des stagiaires en veillant au respect strict de celles-ci.

Sécurité

En cas de nécessité, en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, veuillez contacter les personnes ressources suivantes :

- **Surveillant : 06 74 57 06 59** (hors vacances scolaires)
- **Administrateur de service : 06 07 47 59 17**

Rappel des numéros d'urgences

- **15 : SAMU**
- **18 : Pompiers**
- **17 : Police-secours**
- **112 : appels d'urgence Européen**
- **03 83 18 83 67** : Centre Médical des Soins Immédiats (CMSI), URGENCES - clinique Pasteur en face du CREPS jusqu'à 20h00 7j/7
- **08 26 46 54 54** : SOS Médecins après 20h00 7j/7

Sécurité des biens et personnes

En aucun cas, le CREPS ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations commis en son enceinte.

Il appartient à chacun de fermer les fenêtres et les portes et de ne pas exposer son argent et ses objets de valeur.

En cas de déclenchement de l'alarme, de jour comme de nuit, il faut immédiatement sortir des chambres, salles de cours, ou espaces sportifs et se diriger vers les lieux de rassemblement prévus à cet effet à l'extérieur des bâtiments. Les responsables de stage devront s'assurer que tous leurs stagiaires sont sortis des locaux.

Règles de vie

Tous les usagers sont soumis au respect des règles collectives édictées dans le règlement intérieur de l'établissement :

- Respect des horaires, repas, utilisation des espaces sportifs
- Tolérance et respect d'autrui vis-à-vis du personnel et des autres usagers
- Refus de toute violence physique, morale et verbale
- Respect des locaux, du matériel et des biens publics et privés

Il est rappelé à tous qu'il est strictement interdit de fumer, d'introduire, de consommer de l'alcool ou tout autre produit illicite dans l'enceinte de l'établissement.

L'Accès

- L'accès des piétons se fait exclusivement par le portillon situé 1 avenue Foch ; le code sera transmis au responsable
- L'accès en véhicule au CREPS est exclusivement réservé aux personnels du CREPS et ayants droit
- Il existe diverses possibilités de stationnement en périphérie du CREPS
- L'accès des deux roues est autorisé et s'effectue par le portail principal, parking près des services techniques
- La circulation de tous les véhicules dans l'enceinte du CREPS doit se faire à très faible vitesse

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit aux piétons d'emprunter le portail principal, réservé uniquement aux véhicules. Il est interdit d'inviter ou de favoriser l'accès à l'enceinte du CREPS à des personnes étrangères à l'établissement.

L'Accueil

Le service accueil se situe dans le bâtiment principal (Bât A). Les horaires d'ouverture :

lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 17h

Le week-end, l'accueil sera assuré jusqu'à 22h00 par : le surveillant de permanence, au 06 74 57 06 59, ou l'administrateur de service pendant les vacances scolaires, au 06 07 47 59 17

À votre arrivée il sera remis au responsable de stage :

- Un dossier de stage comprenant diverses informations
- Les différentes clés (chambres et salles)
- Les cartes de restauration et les codes confidentiels pour les portes et portillons et Wifi
- Le responsable de stage est chargé de restituer tout l'ensemble des clefs à la fin du stage
- Toute dégradation constatée (équipements collectifs, hébergement ou matériel) fera l'objet d'une facturation
- Chaque carte repas ou clé de chambre perdue ou cassée sera facturée 7 €
- Chaque clé de salle ou d'installation sportive perdue ou cassée sera facturée 50 €

Le responsable de stage est le seul interlocuteur de l'administration du CREPS ; il devra fournir à son arrivée un N° de téléphone portable et rester joignable durant toute la durée du stage.

L'Hébergement

Votre lieu d'hébergement vous est indiqué dans le dossier remis à votre arrivée

- L'accès aux chambres est possible à partir de 11h00
- Les chambres doivent être libérées à 9h00 le jour du départ
- Les stagiaires devront installer leur literie et adapter la couette dans sa housse.
- Pour les hébergements dans le bâtiment C « Hôtes de passage », **il faut prévoir le linge de toilette**
- Les denrées alimentaires sont interdites dans les chambres
- Pour le bien-être de tous, le silence absolu doit être observé de 22h00 à 6h30
- Vous devez laisser votre chambre dans le même état que celui où vous l'avez trouvé

Un cadre doit impérativement dormir sur place et assurer la surveillance des stagiaires à chaque niveau d'hébergement.

La Restauration

- Tous les repas sont servis en salle de restauration qui se situe dans le **bâtiment A**
- Le passage à la borne plateau est obligatoire pour les personnes possédant une carte repas à jour
- Vous avez droit à 1 plat principal, 1 fromage et 1 dessert ainsi que le buffet d'entrées à volonté
- Il est strictement interdit de sortir des denrées de l'espace restauration ou de s'alimenter dans tout autre espace
- Aucun repas ne pourra être servi en absence de carte. L'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'espace restauration
- L'accès à la restauration est conditionné au port d'une tenue correcte

Horaires d'ouverture de l'espace restauration

Petit déjeuner	Déjeuner	Dîner
En semaine, du lundi au vendredi		
7h00-8h00	12h30-13h00	19h00-19h45 19h00-19h30 le vendredi
Week-end		
7h45-8h30	12h00-12h30	19h00-19h30
Petites vacances scolaires		
7h00-9h00	12h15-12h45	19h00-19h30
Grandes vacances scolaires d'été, jours fériés		
7h45-8h30	12h00-12h30	19h00-19h30

Les espaces sportifs

- L'utilisation des espaces sportifs ne peut s'effectuer sans la présence d'un cadre responsable
- Le port de tenue sportive et chaussures de sport propres et adaptées est obligatoire
- Dans les espaces « musculation » et « cardio » l'utilisation d'une serviette est obligatoire
- Tous les espaces sportifs doivent être libérés au plus tard à 22h30

Le matériel doit être nettoyé et rangé après utilisation, les machines mises hors tension, et les lumières éteintes.

Il est formellement interdit de sortir le matériel de sa salle d'affectation, de modifier la disposition du matériel et de déplacer les machines

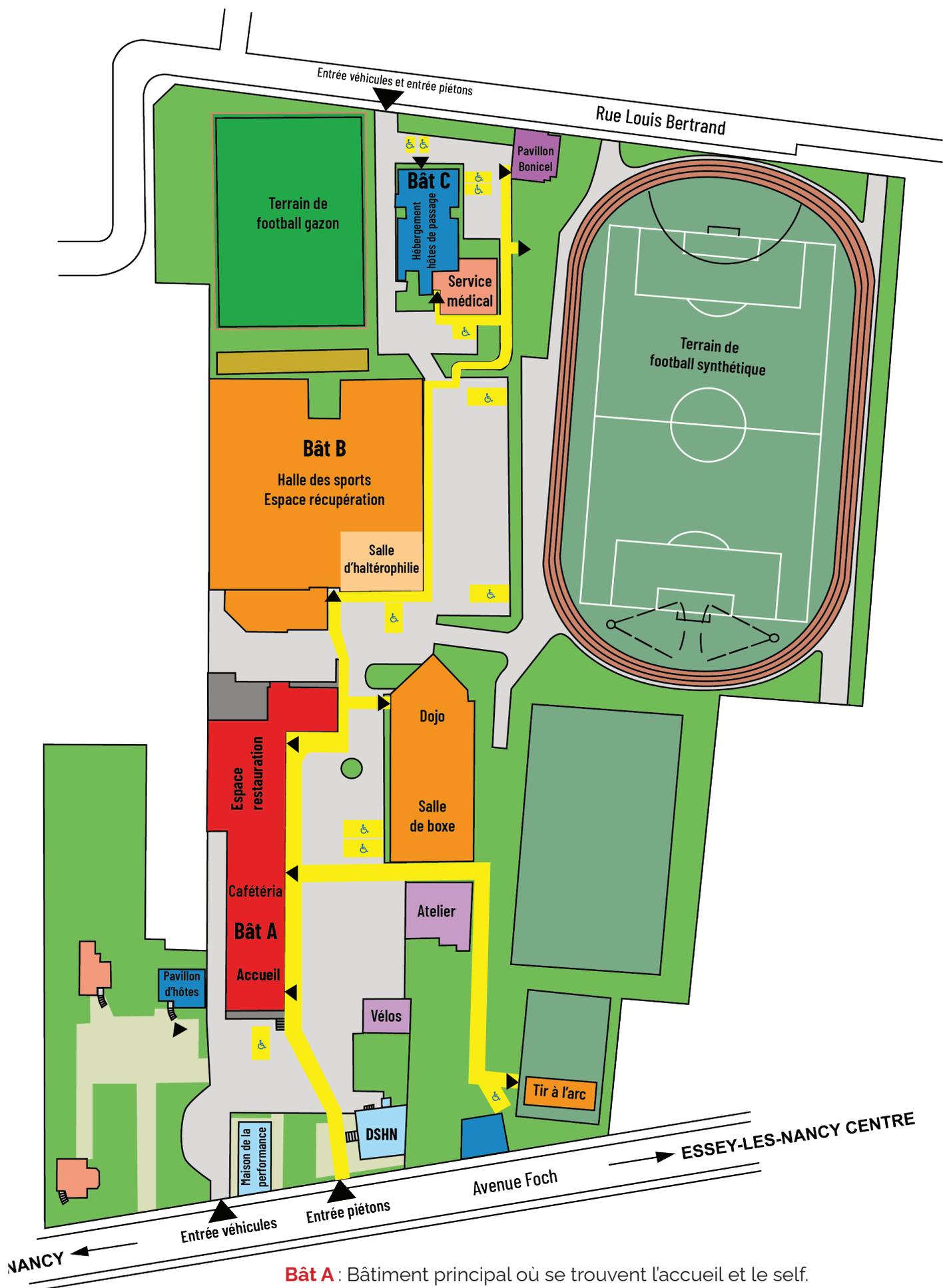
La Cafétéria

La cafétéria se situe dans le **bâtiment principal**. Elle dispose d'un espace télévision et de distributeurs automatiques de boissons chaudes ou froides.

Horaires d'ouverture de : **7h45 à 22h30**

En fin d'utilisation la télévision devra être éteinte, et les télécommandes remises sur le démodulateur.

Nous vous souhaitons de passer un très bon séjour !



Bât A : Bâtiment principal où se trouvent l'accueil et le self.

Bât B : Bâtiment des installations sportives intérieures.

Bât C : L'internat pour les stages extérieurs et passagers.

Pour accéder à ces bâtiments, suivez le parcours jaune du plan du CREPS

Le pavillon d'hôtes : Bâtiment à gauche du bâtiment principal.